



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

France Télécom

Question écrite n° 36899

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le fait que la gare de Sanry-sur-Nied est éloignée de la commune. De nombreux usagers de la SNCF souhaiteraient donc qu'une cabine téléphonique y soit installée car lorsque les trains sont en retard ou lorsque le personnel de la SNCF est en grève, il n'y a pas de possibilité de communication. C'est tout particulièrement vrai pour les nombreux collégiens et lycéens qui prennent le train et qui ne peuvent même pas prévenir leurs familles en cas de carence de la SNCF. Dans une logique de service public, elle souhaiterait qu'il lui fasse connaître les solutions envisageables en la matière.

Texte de la réponse

Les obligations de service public, définies par le décret n° 96-1225 du 27 décembre 1996 portant approbation du cahier des charges de France Télécom, qui incombent à France Télécom, prévoient pour les communes de moins de 1 000 habitants, l'installation d'au moins une cabine téléphonique. S'agissant de Sanry-sur-Nied, ces obligations sont respectées dans la mesure où cette commune compte moins de 500 habitants et dispose d'une cabine téléphonique. Sur un plan strictement juridique, l'installation d'une cabine supplémentaire à la gare de Sanry-sur-Nied ne s'impose donc pas au titre des obligations de service public de France Télécom. Néanmoins, pour répondre à la demande de cette commune, France Télécom est prête à rechercher une solution concertée sur la base des propositions suivantes : la première solution consiste à rapprocher de la gare de Sanry-sur-Nied la cabine actuellement installée dans le bourg de Sanry. La deuxième solution est la mise en place d'une cabine publique supplémentaire à proximité immédiate de la gare ; cette opération n'entrant pas dans la définition du service universel, composante du service public des télécommunications, France Télécom considère qu'elle ne doit alors pas en assumer la charge financière. Sur un plan plus général, afin de satisfaire encore mieux les attentes des particuliers en matière de publiphonie, le Gouvernement a demandé au président de France Télécom qu'une concertation soit systématiquement menée entre les responsables locaux de l'opérateur public et les élus sur ces questions particulières d'emplacement de cabines téléphoniques.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36899

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 1999, page 6244

Réponse publiée le : 17 janvier 2000, page 335